REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERES EN CHARGE DE L'EDUCATION

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT
DU PLAN DECENNAL DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION

REVUE SECTORIELLE DE 2019

AIDE MEMOIRE

Juillet 2019

Table des matières

INTRODUCTION 5
EVOLUTION DU CDMT 7
EXECUTION FINANCIERE 8
EXECUTION PHYSIQUE 9
ANALYSE DES INDICATEURS DU SECTEUR 11
ANNEXES 21
OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES 22

LISTE DE SIGLES

ACE	:	Agent Contractuel de l'Etat
AE	:	Animateur d'Etablissement
AEA	:	Alphabétisation et Education des Adultes
ANCB	:	Association Nationale des Communes du Bénin
APE	:	Agents Permanents de l'Etat
APE	:	Association des Parents d'Elèves
APLN	:	Alphabétisation et Promotion des Langues Nationales
BAC	:	Baccalauréat
BAPES	:	Brevet d'Aptitudes au Professorat de l'Enseignement Secondaire
BEAT	:	Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales
BEPC	:	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BTS	:	Brevet de Technicien Supérieur
CA :	:	Chefs d'Arrondissement
CAFCP	:	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Conseiller Pédagogique
CAIP	:	Certificat d'Aptitude à l'Inspection Primaire
CAP	:	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CAP	:	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPES	:	Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire
CCS	:	Chef de Circonscription Scolaire
CDMT	:	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CE1	:	Cours Elémentaire 1ère année
CE2	:	Cours Elémentaire 2ème année
CEAP	:	Certificat Elémentaire d'Aptitude Professionnelle
CEP	:	Certificat d'Etudes Primaires
CI	:	Cours d'Initiation
CM1	:	Cours Moyen 1ère année
CM2	:	Cours Moyen 2ème
CNE	:	Conseil National de l'Education
CP	:	Conseiller Pédagogique
CP	:	Cours Préparatoire
CQP	:	Certificat de Qualification Professionnelle
CRS	:	Catholic Relief Services
CS	:	Circonscription Scolaire
CU	:	Centres Universitaires
DAS	:	Direction de l'Alimentation Scolaire
DDEMP	:	Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire
DIEM	:	Direction des Infrastructures, de l'Equipement et de la Maintenance
DNAEA	:	Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes
DPLN	:	Direction de la Promotion des Langues Nationales
DPP	:	Direction de la Programmation et de la Prospective
DRFM	:	Direction des Ressources Financières et du Matériel
DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EA	:	Education Artistique
EM	:	Enseignement Maternel

ENI	:	Ecole Normale d'Instituteurs
EPP	:	Ecole Primaire Publique
ENS	:	Ecole Normale Supérieure
EP	:	Ecole Professionnelle
EPES		Etablissement Privée d'Enseignement Supérieur
EPS	:	Education Physique et Sportive
EPT	:	Education Pour Tous
ES	:	Education Sociale
ESG	:	Enseignement Secondaire Général
EST	:	Education Scientifique et Technologique
ETFP	:	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FTI-FCB	:	Fast-Track Initiative - Fond Commun Budgétaire
IGPM	:	Inspection Générale Pédagogique du Ministère
INFRE	:	Institut National pour la Formation et la Recherche en Education
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
LTA		Lycée Technique Agricole
MCE	:	Ministères en Charge de l'Education
MCPD	:	Ministère Chargé de la Planification et du Développement
MEMP	:	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESTFP	:	Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
MESRS	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MST	:	Maladie Sexuellement Transmissible
ODD	:	Objectif de Développement Durable
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
P.A	:	Post-Alphabétisation
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PDDSE	:	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
PME	:	Partenariat Mondial pour l'Education
PNASI	:	Programme National d'Alimentation Scolaire Intégrée
PSE	:	Plan Sectoriel de l'Education
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
REM	:	Ratio élèves-maître
RESEN	:	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
SGSI	:	Service de Gestion Statisitque et de l'Information
SIGE	:	Système d'Information pour la Gestion de l'Education
SIGFiP	:	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SRP	:	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SS	:	Sciences de la Santé
SSGI	:	Service de la Statistique et de la Gestion de l'Information
STA	:	Sciences et Techniques Agricoles
STAG	:	Sciences et Techniques Administratives et de Gestion
STI	:	Sciences et Techniques Industrielles
STP	:	Secrétariat Technique Permanent (PDDSE)
STPAS	:	Secrétariat Technique des Politiques d'Ajustement Structurel
SVT	:	Sciences de la Vie et de la Terre

TAP	:	Taux d'achèvement du Primaire
TBA	:	Taux Brut d'Admission
TBS	:	Taux Brut de Scolarisation
UAC	:	Université d'Abomey-Calavi
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPS	:	Unité Présidentielle de Suivi

1. INTRODUCTION

Les acteurs du secteur de l'éducation ont une fois encore sacrifié à la tradition en examinant avec minutie, les performances du secteur en vue de formuler des recommandations pour surmonter les difficultés identifiées. Ainsi, les mardi 23 et mercredi 24 juillet 2019, les ministres en charge de l'éducation et leurs cabinets, les représentants du Conseil National de l'Education et de l'Unité Présidentielle de Suivi (UPS), les Directeurs Techniques et Centraux, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les cadres du Secrétariat Technique Permanent du PDDSE, les cadres des ministères en charge de l'éducation et d'autres ministères invités, les responsables des Organisations Non Gouvernementales, les partenaires sociaux et plusieurs autres acteurs de l'éducation (voir liste de présence en annexe) se sont retrouvés à la salle des fêtes de la tour administrative à Cotonou pour passer au peigne fin, les tenants et les aboutissants du développement du secteur de l'éducation. Contrairement à l'option faite depuis plus d'une décennie, d'organiser pour le secteur de l'éducation deux revues annuelles, la réforme voulue par tous les acteurs du système a opté pour une session unique de revue sectorielle conjointe. La phase expérimentale est celle de cette année 2019 qui permettra de tester les réformes de fond et de forme retenues et de corriger les imperfections notées pour parfaire les sessions futures.

Le principal objectif assigné à la revue conjointe de l'année 2019 est d'offrir aux différents acteurs du système éducatif béninois un cadre de dialogue et de concertation pour le suivi de la performance du secteur et pour le suivi de la mise en œuvre des résultats et l'analyse de l'efficacité et de l'efficience des stratégies du Plan Sectoriel de l'Education 2018-2030.

Trois temps forts ont marqué la revue :

- l'ouverture officielle ;
- les communications suivies de débat;
- la cérémonie de clôture.

I. OUVERTURE OFFICIELLE DE LA REVUE

L'organisation des revues conjointes coordonnée par le STP-PDDSE relève des prérogatives des trois ministères en charge de l'éducation qui en assument le lead de façon rotative. Cette année 2019, c'est le tour du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, d'assurer cette responsabilité ; ce qui explique l'ouverture officielle de la revue officielle par Madame Marie Odile ATTANASSO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). Mais avant cette ouverture solennelle, les participants ont eu droit au mot de bienvenue de Monsieur Raoul ATOHOUN, Secrétaire Technique Permanent du PDDSE par intérim, suivi de l'allocution du représentant résident de l'UNICEF, chef de file des PTF du secteur de l'éducation. Dans son allocution; le Dr Claudes KAMENGA a d'abord remercié tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette revue qui se tient un an après l'adoption du PSE post 2015, offrant ainsi une opportunité à la mise

en œuvre dudit plan en vue de trouver les solutions idoines pour remédier aux défis structurels et conjoncturels auxquels est confronté le secteur de l'éducation au Bénin. Le chef de file des PTF s'est en outre félicité, au nom de ses pairs, de l'ouverture immédiate du chantier de l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) pour diversifier et renforcer les offres d'éducation afin de ne laisser aucun enfant de côté. Pour le Dr Claudes KAMENGA, les thèmes retenus pour cette revue cadrent bien avec les priorités identifiées pour améliorer la qualité de l'éducation et permettent d'apprécier les efforts du Gouvernement et des PTF dans la mobilisation de ressources nécessaires pour l'atteinte de l'objectif 4 des ODD 4 et ceux du PSE post 2015. Il a enfin rassuré que, malgré le contexte économique peu favorable que traversent tous les pays, les PTF sont disposés à appuyer l'effort remarquable du Gouvernement en l'accompagnant dans la mobilisation des fonds additionnels pour financer les réformes courageuses envisagées en vue d'améliorer les peformances du secteur de l'éducation.

Prenant la parole à la suite du chef de file des PTF, Madame Marie Odile ATTANASSO, MESRS, a d'abord, en son nom et aux noms de ses collègues en charge de l'éducation, également présents à cette ouverture officielle, souhaité la bienvenue aux participants qu'elle a remerciés pour leur présence massive et effective, avant de livrer son message d'ouverture dont la teneur se résume en l'impression d'une nouvelle dynamique à la revue sectorielle conjointe. Pour la MESRS, la volonté tant exprimée par les acteurs de voir s'améliorer l'organisation de la revue sera traduite dans les faits à travers cette session de la revue qui a innové aussi bien dans la forme que dans le fond. En témoignent les communications qui embrassent les performances du secteur non plus de façon cloisonnée mais en une présentation unique. Il en est de même des thématiques qui traitent des réformes en cours dans les sous-secteurs de façon holistique (voir agenda). Madame la Ministre n'a pas manqué de remercier les PTF pour leurs précieux apports au service du développement de l'éducation sans oublier les autres acteurs du système éducatif dont elle apprécie la contribution. Aux membres des cabinets ministériels, aux directeurs techniques et centraux ainsi qu'aux cadres des trois ministères en charge de l'éducation présents à cette revue, Mme Marie Odile ATTANASSO a dit toute sa gratitude avant de les exhorter à mieux faire pour améliorer la performance du secteur aux côtés des autres partenaires du système éducatif béninois. C'est sur ces mots d'exhortation qu'elle a lancé les travaux de la revue sectorielle conjointe de l'éducation au titre de l'année 2019.

Après cette cérémonie officielle de lancement, un présidium de cinq (5) membres a été mis en place pour conduire les travaux de la revue. Il est composé comme suit :

Président : Monsieur Marc Kokou ASSOGBA, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur ;
Secrétaire : Monsieur Roméo AYENA de l'ONG EDUCO ;
Modératrice : Madame Adèle A.V. DAGBETO, Directrice de la Programmation et de la Prospective du MEMP;

Rapporteurs :

- Monsieur Amour KPOCHEME, C/CSECPP du MESTFP;
- Monsieur Alassane ANDEMI MORA, CS-EP au STP-PDDSE.

II. COMMUNICATIONS

Huit (08) communications ont meublé la revue conjointe sectorielle de l'éducation de l'année 2019:

1ère communication : Point de mise en œuvre des recommandations et observations de la revue de 2018

Elle a été présentée par Monsieur Expédit BOKO-VOU, cadre du STP-PDDSE. De cette présentation, il ressort que des neuf (09) recommandations de la revue de l'année passée :

- trois (03) recommandations ont été entièrement réalisées soit un taux de réalisation de 33%,
- quatre (05) sont en cours de réalisation,
- une (01) non réalisée.

2ème communication : Analyse de la note de performance 2018 des Ministères en charge de l'éducation

Cette communication structurée en cinq (05) séquences a été présentée par Monsieur Raoul Juste Bienvenu Comlan ATOHOUN, Secrétaire Technique Permanent du PDDSE par intérim. Les cinq (05) séquences qui ont meublé la communication sont : (i) évolution et analyse du CDMT du secteur de l'éducation de 2015 à 2019 ; (ii) point d'exécution financière et physique des budgets des ministères sous-sectoriels de l'éducation en 2018 ; (iii) analyse des performances du secteur à travers les indicateurs ; (iv) point d'exécution du budget de 2019 au 31 mars 2019 et (v) difficultés et approches de solutions.
De son exposé, il est à retenir que :

- ✓ **Par rapport à l'analyse de l'évolution du CDMT du secteur de l'éducation de 2015 à 2019** on a :
 - le secteur de l'éducation a bénéficié de l'Etat une dotation moyenne annuelle de 242 719 millions de FCFA, représentant une moyenne annuelle de 16% du budget de l'Etat, passant ainsi de 216 145 millions de FCFA en 2015 à 250 033 millions de FCFA en 2019, soit un accroissement moyen annuel de 3,7%. Au niveau sous-sectoriel, **le MEMP** bénéficie en moyenne par an de 44,7% des ressources avec la plus forte allocation budgétaire de 49% en 2016 et la plus faible de 39,4% en 2018, le **MESTFP** d'une dotation moyenne annuelle de 29% des ressources avec la plus forte allocation budgétaire de 30,2% en 2017 et la plus faible de 27,1% en 2015 et le **MESRS** d'une moyenne

annuelle de 26,4% des ressources avec la plus importante allocation budgétaire de 31,9% en 2018 et une faible de 22,7% en 2016.

- L'analyse comparative des ressources de 2018 et de 2019 allouées au secteur de l'éducation à celles programmées dans le PSE 2018-2030, a montré un écart déficitaire respectif de 54 640 millions de FCFA et de 172 705 millions de FCFA, soit un manque de financement de 227 345 millions de FCFA sur la période.
- La répartition des dotations par nature de dépense au niveau du secteur sur la période de 2015-2019 montre de manière générale que les salaires prennent la plus grande part des ressources dont le plus fort taux est de 63,9% en 2019. Les dépenses ordinaires hors salaires fluctuent entre 40% et 25% et les investissements enregistrent, les plus faibles taux dont 7,8% en 2016. Les tendances constatées au niveau sectoriel sont les mêmes au niveau du MEMP et du MESTFP, soit respectivement pour les salaires de 68,86% et de 67,74% en 2019. Au MESRS, ce sont les dépenses ordinaires hors salaires qui enregistrent la plus grande part du budget, soit 48,42% en 2019.
- Les PTF ont accompagné les actions publiques en injectant dans le secteur de l'éducation un peu plus de 40 670 millions FCFA entre 2015 et 2019 avec une forte intervention du PME dans les sous-secteurs du MEMP et du MESTFP. L'année 2018 a reçu la plus faible intervention des PTF contre le pic constaté en 2017. La valeur prévisionnelle des ressources des PTF est de 7 726 millions pour 2019.
- Les projections du CDMT ont montré une variation en dent de scie des prévisions budgétaires de 2019 à 2021. Ce qui se traduit par une régression de 2,3%. Une comparaison des ressources projetées aux prévisions du PSE 2018-2030 dégage un déficit de 197 230 millions FCFA.

✓ **Par rapport au point d'exécution financière des budgets sectoriels et des ministères sous-sectoriels de l'éducation en 2018,** on note que le Secteur de l'éducation a bénéficié de l'Etat d'une dotation budgétaire de 269 333 millions de FCFA, répartis de la façon suivante : 39,43% pour le MEMP ; 28,64% pour le MESFTP et 31,94% pour le MESRS. Au 31 décembre 2018, le secteur de l'éducation montre un taux d'exécution du budget de 82,3% base engagement et de 78,3% base ordonnancement. Au niveau sous-sectoriel, on note au MEMP, une base engagement : 98,62%, base ordonnancement : 97,67% ; au MESFTP base engagement : 86,75%, base ordonnancement : 83,36% et au MESRS base engagement : 61,46%, base ordonnancement : 53,91%. Les taux d'exécution financière du MEMP et du MESTFP se sont améliorés par rapport à 2017 et l'effet contraire est observé au niveau du MESRS.

✓ **Par rapport au point d'exécution physique des ministères sous-sectoriels de l'éducation,** les réalisations suivantes ont été faites. Il s'agit entre autres :

- Sur le plan de l'accès, de l'équité et de la rétention :
 - **Pour le MEMP : (i)** la construction et la réception provisoire de **04 salles de classe** dans deux écoles maternelles et de **09 salles de classe** dans trois écoles primaires par PSCREIS-Zobs ; **(ii)** la réception de **93 salles de classe** entièrement construites et équipées et **62 blocs de latrines à 4 cabines** sur financement PME; **(iii)** et la réfection de **61 salles de classe ; (iv)** transfert de 3 000 000 000 francs CFA aux Communes pour la construction de 33 salles de classes et la réfection de salles de classe ; **(v)** la fourniture de repas chauds à 256 873 élèves dans 1 579 écoles au primaire à travers le PNASI ;
 - **Pour les MESTFP : (i) 62 modules de 04 salles de classe** (dont 08 dans la Donga, 27 dans l'Atacora, 25 dans l'Atlantique et 02 dans le Littoral) sont construits et réceptionnés ; **(ii)** Les travaux de construction de blocs de latrines à 4 cabines dans les CEG 1-2-3 de OUIDAH, La VERDURE et LOBOZOUNKPA sont achevés et réceptionnés provisoirement ; **(iii)** acquisition de matériels et produits de laboratoire au profit des établissements ; (vi) acquisition de 2 575 tables-bancs au profit des CEG par les directions départementales ; **(v)** réalisation de 300 mètres linéaires de mur de clôture aux CEG Ouidah 2, Comé 2 et Athiémé centre ; **(vi)** subvention des frais de scolarités de 693 filles inscrites dans les filières industrielles de l'EFTP à hauteur d'environ 30%.
 - **Pour le MESRS : (i)** l'achèvement des travaux de construction d'un laboratoire pluridisciplinaire de type R+1 à l'Université de Parakou ; **(ii)** la poursuite des travaux de construction d'un décanat au profit de la Faculté de droit de l'UP; **(iii)** La mise en place des Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel (IUEP) en agriculture à Djougou et dans les métiers du bois (BTP) à Tchaourou.

- Sur le plan de la qualité
 - **Pour le MEMP : (i)** 21 enseignants qualifiés de la maternelle sortis de l'ENI d'Allada ; **(ii)** 623 enseignants qualifiés du primaire sortis des cinq écoles normales d'instituteurs en 2017 ; **(iii)** 1 066 enseignants formés par l'INFRE dans le cadre de la formation à distance pour l'obtention du CEAP, du CAP, du CAFCP et du CAIP ; **(iv)** 5 180 enseignants des écoles primaires des 85 circonscriptions scolaires ont été formés à la gestion des classes multigrades ; **(v)** 6 757 inspections et 50 483 visites de classe

réalisées par les CS sur une prévision de 7 033 inspections et 54 373 visites de classe.

- **Pour le MESTFP : (i)** 6664 enseignants ont bénéficié des remédiations pédagogiques ; **(ii)** 320 Conseillers Pédagogiques de l'ESG ont exécuté le seuil minimal de 36 visites de classe au titre de l'année scolaire 2017-2018 ; **(iii)** 77 Conseillers Pédagogiques de l'ETFP ont exécuté 3374 visites de classe au titre de l'année scolaire 2017-2018 ; **(iv)** 4095 apprenants de l'EFTP dont 2047 des Sciences et Techniques Industrielles, 1810 des Sciences et Techniques Agricoles et 238 des Sciences et Techniques Médico-Sociales, sont pris en charge.
- **Pour le MESRS : (i)** la valorisation et le développement des feux tricolores mobiles « ALIVO ; **(ii)** l'organisation des examens nationaux de licence et de master pour les EPES ; **(iii)** l'organisation du BAC et du BTS ; **(iv)** l'organisation de la session de co-signature de la licence et du master et des sessions du CNEED.

- Sur le plan de la gestion et du pilotage

 - **Actions génériques : (i)** Le DPPD 2019-2021, le PAP, le PTA, le PPM et le PCC de 2018 des MCE ont été élaborés et validés ; **(ii)** l'annuaire statistique 2017 -2018 a été élaboré pour le MEMP et le MESTFP ; **(iii)** l'organisation des revues trimestrielles ; (iv) l'organisation des sessions du CSDS
 - **Pour le MEMP : (i)**; l'introduction des TIC dans le système éducatif ; **(ii)** la Mise en place du SIGE incluant une véritable carte scolaire et universitaire ; **(iii)** la réfection de 06 bâtiments administratifs et aménagement des cours intérieures de 03 structures du ministère ; **(iv)** la réalisation de 10 clôtures au profit des circonscriptions scolaires.
 - **Pour le MESTFP : (i)** la vérification de la gestion administrative, financière, comptable et matérielle dans 42 établissements ; **(ii)** la visite médicale de 8140 enseignants ; **(iii)** la prise de différents actes de carrières des agents et notification aux bénéficiaires
 - **Pour le MESRS : (i)** les revues trimestrielles de la mise en œuvre du PTA 2018 du MESRS sont organisées ; **(ii)** les documents budgétaires (budget classique, budget-programme et document de présentation du BP à l'assemblée nationale) sont élaborés ; **(iii)** le rapport de performance du MESRS gestion 2017 est élaboré et validé.

✓ **Concernant l'analyse des indicateurs, il faut noter :**

- Sur le plan de l'accès :

 - **Pour le MEMP :**
 - Le TBPS s'est accru en passant de 16,1% en 2017 à 16,8% en 2018 contre respectivement une cible de **19% (PSE)** et de **19,1% (ODD 4)** avec une prise en charge du privé en 2018 de 32,2% de l'effectif total contre une 32,4% en 2017 pour une cible de 30,8% **(PSE)**
 - Le TBS est passé de 124,8% en 2015 à 110,8% en 2018 contre respectivement une cible de **116,4% (PSE)** et de **116,94% (ODD 4)**

 - **Pour le MESTFP :**
 - Le taux brut de scolarisation s'est dégradé depuis 2015 tant au premier cycle qu'au second cycle et ceci pour les deux sexes.
 - faible niveau d'évolution du taux de transition 3ème - 2nde dû au fort taux de redoublements en classe de 3ème surtout en 2016 et en 2018 où le taux de réussite au BEPC est respectivement de 16% et 28%.
 - Le Nombre d'apprenants de l'ET pour 100 élèves de l'ESG a plus que doublé en l'espace de six années, passant de 1,5 apprenants de l'ET public pour 100 élèves de l'ESG en 2013 à 3,07 apprenants de l'ET public pour 100 élèves de l'ESG en 2018.

 - **Pour le MESRS**
 - Le nombre d'étudiants pour cent mille habitants a connu une augmentation en passant de 1094 en 2017 à 1146 en 2018 contre une cible ODD 4 de 1222 soit un taux d'accroissement de 4,7 %.

- Sur le plan de l'efficacité interne

 - **Pour le MEMP**
 - Le taux d'achèvement du primaire s'est dégradé entre 2017 et 2018 en passant respectivement de 60,24% à 58,49% contre une cible de **70,45% en 2018 (ODD/PSE).**
 - Par contre, le taux de redoublement s'est amélioré en passant de 14,92% en 2017 à 10,82% en 2018.

 - **Pour le MESTFP**
 - Une dégradation du taux d'achèvement aussi bien dans le 1er cycle et le 2nd cycle.

- Même tendance au niveau du % de redoublants.

- Sur le plan de la qualité

 - **Pour le MEMP**
 - Le REM (public) s'est amélioré en passant de 52,5 en 2017 à 40 en 2018 pour le préscolaire et de 51,1 en 2017 à 46,2 en 2018 contre une cible de 51,17% (ODD/PSE) pour le primaire
 - L'écart entre REM départementaux extrêmes (public) a considérablement diminué entre 2017 (20,8) et 2018 (13,5)
 - Le taux de réussite au CEP est resté presque statique en passant de 67,38% en 2017 à 67,54% en 2018.

 - **Pour le MESTFP**
 - Une baisse drastique du taux de réussite au BEPC de 2015 à 2016 qui passe de 49,7% à 16%. Ce taux augmente et atteint 50,56% en 2017 puis chute à nouveau à 28,63% en 2018 contre une cible de 20,1% (ODD 4) soit une diminution de 22 points en l'espace d'une année.
 - Une amélioration des heures couvertes par les enseignants qualifiés. Ce taux est plus élevé au premier cycle (24,4 % et 32,3 %) contre 15,3 % et 18,8 % respectivement en 2017 et 2018.

 - **MESRS**
 - La cible 3 de l'ODD 4 **du ratio** étudiants-place assise est atteinte en 2018 même si ce n'est pas encore l'idéal qui est d'atteindre la valeur 1.
 - La proportion d'enseignants de rang A est passée de 28,8% en 2017 à 30,4% en 2018

✓ **Par rapport au point d'exécution du budget de 2019 au 31 mars, on note :**

- **Pour le MEMP,** le taux d'exécution physique du trimestre est de 18,11% en 2019 contre 21,32% en 2018 et le taux d'exécution financière, base engagement et base ordonnancement est respectivement de 29,84% en 2019 (contre 25,47% en 2018) et 22,85% en 2019 (contre 25,43% en 2018) pour une dotation de 114.051.648.000 francs CFA.
- **Pour le MESTFP,** l'exécution financière au 1er trimestre de 2019, base engagement et base ordonnancement respectivement de 27,55% et 19,05% sur une dotation de 75 006 732 000 francs CFA.

- **Pour le MESRS,** au titre du 1er trimestre de 2019 le taux d'exécution physique moyen est de **15,7% contre 16,9% en 2018** et le taux d'exécution financière, base engagement et base ordonnancement sont respectivement de 13,5% (contre 8,5% en 2018) et 9,8% (contre 6,2% en 2018) sur une dotation de 60.974.754.000 francs CFA.

DIFFICULTES RENCONTREES

Au MEMP :

- ✓ mesures de régulation prolongée du SIGFiP avec l'abattement interne des crédits intervenus en cours d'exercice ;
- ✓ lenteur et ou le manque d'anticipation observée chez certains gestionnaires ;
- ✓ Insuffisance ou la vétusté des matériels de travail, notamment le matériel informatique, le matériel roulant et l'obsolescence de l'équipement existant dans toutes les structures du Ministère.

Au MESTFP :

- ✓ retard dans la mise en place du PTA ;
- ✓ opérationnalisation tardive qui n'a pas permis à l'Agence de Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE), la consommation des ressources positionnées sur la ligne 27 au titre des nouvelles constructions ;
- ✓ retard dans la conclusion des contrats de marchés ;
- ✓ suppression des lignes 61 et 62 du budget des projets qui a rendu difficile leur mise en œuvre diligente ;
- ✓ régulation de la gestion des finances publiques au moyen du SIGFIP.

Au MESRS :

- ✓ difficultés d'interprétation des textes relatifs au transfert de crédits des projets d'investissement public à l'Agence de Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) ;
- ✓ mise en vigueur en pleine année budgétaire de la nouvelle loi sur la passation des marchés publics sans la mise en place des différents organes de gestion ;
- ✓ retard dans l'obtention des avis de non objection des bailleurs ;
- ✓ retard dans la mise en place des outils de gestion 2018, ce qui n'a pas permis la signature à temps des fiches de financement ;
- ✓ chargement insuffisant pour les engagements au niveau des PIP et des lignes prioritaires en vue de la signature des contrats.

APPROCHES DE SOLUTIONS

Au MEMP :

- ✓ Ouverture à temps du SIGFIP pour l'engagement des dossiers sensibles ;
- ✓ former les gestionnaires de crédits et les assistants régisseurs sur les techniques d'anticipation dans la constitution des dossiers financiers ;
- ✓ acquérir à grande échelle des matériels de travail, notamment le matériel informatique et le matériel roulant au profit de toutes les structures du Ministère.

Au MESTFP :

- ✓ solliciter l'indulgence du BAI pour la mise à disposition à temps des PTA au profit des ministères ;
- ✓ renforcer les capacités des gestionnaires de résultats sur le nouveau système de gestion des finances publiques ;
- ✓ renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de passation des marchés publics en quantité et en qualité.

Au MESRS :

- ✓ Organiser des séances de concertation et d'échanges entre l'ACISE et les cadres du MESRS pour faciliter le traitement des dossiers ;
- ✓ Mettre en place les organes de gestion et faire des formations axées sur la nouvelle loi de passation des marchés publics ;
- ✓ Entretenir une communication permanente avec les bailleurs ;
- ✓ Anticiper l'élaboration des outils de gestion ;
- ✓ Recenser toutes les activités prioritaires au niveau de toutes les structures afin de négocier le chargement à 100% des lignes budgétaires prioritaires.

3ème communication : Point des revues départementales.

Cette communication a été présentée par Monsieur Manhamadou NONDICHAO, cadre du STP-PDDSE. Cette occasion a permis aux participants de s'imprégner du processus d'organisation de ces revues et les aspects abordés lors de leur déroulement. En effet, le présentateur a souligné que l'idée des revues départementales du secteur de l'éducation a été émise lors de la revue conjointe nationale du secteur de l'éducation des 27 et 28 septembre 2018 à travers l'une de ses recommandations qui exige la révision des formats des revues. L'enjeu de cette recommandation a été d'impliquer les acteurs départementaux de l'éducation à la collecte et au traitement des données de leurs départements en vue de leur permettre d'apprécier leur propre performance et de l'améliorer. C'est fort de cela que l'UNICEF a décidé d'appuyer le processus de l'organisation des revues départementales. Trois étapes ont caractérisé le processus ; (i) l'atelier

d'élaboration des outils de collecte des données qui s'est tenu à Ouidah, du 14 au 17 mai 2019 ; (ii) l'atelier de formation qui a eu lieu du 17 au 20 juin 2019 à Kandi au bénéfice des acteurs de l'Alibori, à Parakou au profit des acteurs du Borgou et à Abomey pour ceux du Zou pour permettre à ces derniers de s'approprier les outils élaborés à cette fin. Cette formation a également permis de les outiller à préparer et à animer la revue départementale qui s'est déroulée le 27 juin 2019. Cette revue a permis aux acteurs de ces départements formés à l'utilisation des outils de collecte des données statistiques et financières et à leur analyse, de tenir de façon autonome, au moins une fois par an, des revues en vue d'évaluer la pertinence de leurs diverses actions sur la performance du secteur de l'éducation de leur département et de faire le suivi de la mise en œuvre du PSE post 2015 dans leurs localités. La remontée des résultats de ces revues départementales au niveau central à l'occasion de la revue sectorielle nationale conjointe, permettra aux décideurs d'être informés des performances du secteur dans ces départements et de prendre des décisions qui s'imposent pour améliorer ces performances au niveau local. Aussi, les revues départementales, traitant de l'accès, de la rétention, de la qualité, de l'achèvement... et développant des thématiques sur l'actualité éducative des départements, constituent un cadre de dialogue et de concertation des acteurs locaux pour trouver des réponses locales à court, moyen et long termes aux problèmes identifiés qui entravent le développement de l'éducation dans leurs départements.

A l'issue de ces revues départementales, des recommandations ont été formulées. En voici les principales :

- Sensibiliser les parents et les apprenants sur les cas de mariages précoces et autres qui font chuter les taux de rétention et d'achèvement dans ces milieux.
- Créer des mesures incitatives aux enseignants des zones enclavées afin de les y maintenir.
- Créer dans toutes les communes du département, des établissements d'enseignement technique.
- Sécuriser les domaines abritant les établissements scolaires et universitaires...

Au titre des difficultés rencontrées dans le processus de l'organisation de ces revues départementales, le communicateur a signalé entre autres : (i) l'insuffisance du temps alloué aux cadres des structures centrales des ministères en charge de l'éducation, en l'occurrence ceux envoyés dans le septentrion, pour encadrer les revues; (ii) le manque de concertation entre les organisateurs de ces revues qui a influencé négativement la qualité de l'organisation du fait du non partage des informations nécessaires.

4 ème communication : Réforme des cantines scolaires

Cette communication a été présentée par Monsieur Elysée OUSSOU, Directeur de l'Alimentation Scolaire du MEMP. Le communicateur a introduit sa présentation par un bref historique des cantines scolaires. Au terme de l'arrêté n° 128/MEMP/DC/SGM/CTJ/SP du 10 mai 2013 régissant la Direction de l'Alimentation Scolaire, la DAS a pour mission principale de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière d'Alimentation Scolaire. L'objectif poursuivi par cette politique est de renforcer les actions de l'Etat en faveur de la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la disparité de scolarisation entre filles et garçons et entre régions, en assurant un accès équitable à l'éducation de base et à la protection sociale. Plus spécifiquement, il s'agit de : (i) accroître les inscriptions scolaires ; (ii) améliorer l'assiduité des élèves et leurs résultats scolaires ; et (iii) éliminer les disparités entre les sexes et entre régions dans l'Enseignement Primaire.

De cette communication, il est à retenir que :

- l'effort du Gouvernement pour le renforcement de l'éducation à la base est très appréciable car de 144 Ecoles Primaires Publiques (EPP) à cantine gouvernementale à la création en 2000, on est actuellement à 3174 Écoles Primaires Publiques prises en compte par le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégrée (PNASI) sans compter celles assistées par le CRS (224 EPP) et PAM (620 EPP), soit un taux de couverture qui est passé de 31 à 51%
- l'ambition du Gouvernement à travers le MEMP est d'assurer un cadre institutionnel en mesure de suivre et de coordonner les programmes avec l'accompagnement des PTF du secteur des cantines scolaires et d'avancer résolument ainsi vers l'atteinte de l'objectif : « une école, une cantine ».

5 ème communication : Education inclusive

Cette communication de la Coalition Béninoise des Organisations pour l'Education Pour Tous (CBO-EPT) est présentée par Madame Claudine LAWSON DAIZO et Monsieur Arsène ADIFON. Elle a porté sur six (06) points essentiels à savoir : la définition du concept de l'éducation inclusive, les groupes cibles qu'elle vise, l'état des lieux au Bénin, les principes clés, la clarification de quelques concepts associés et les défis et enjeux stratégiques.

L'essentiel à retenir de cette communication est que l'éducation inclusive vise les enfants des rues, les filles, les groupes d'enfants appartenant à des minorités ethniques ; les enfants issus de familles démunies financièrement, les enfants issus de familles nomades, les enfants réfugiés/déplacés, les enfants Talibés, les enfants vivant avec le VIH/sida, les enfants handicapés, les enfants dits « sorciers »...

Comme défis et enjeux stratégiques, les communicateurs ont proposé, entre autres, de :

- créer des cadres législatifs appropriés. A cet effet, tous les États doivent ratifier et appliquer la Convention relative aux Droits des Personnes

Handicapées : œuvrer à la prise des décrets d'application de la loi N° 2017-06 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin ;

- fournir les capacités, les ressources et l'encadrement nécessaires à la mise en œuvre de plans nationaux ambitieux en faveur de l'inclusion.

6ème communication : Réforme de l'EFTP

C'est une communication du Conseiller Technique aux réformes du MESTFP, Monsieur Jacques AGUIA-DAHO. Dans son exposé, le communicateur a fait observer que l'élaboration de la communication s'est basée sur des documents de politique nationale et sectorielle comme les ODD, le PND et bien d'autres comme le PC2D et le PSE post 2015. En effet, l'esprit et le parcours dans lesquels se place l'activité d'élaboration de la stratégie de l'EFTP, ont pris corps suite à l'adoption du PSE en Conseil des Ministres le 13 juin 2018.
Des consultations spécifiques ont été organisées aux différentes étapes du processus pour valider et partager au fur et à mesure, avec toutes les parties prenantes du sous-secteur de l'ETFP, les différents résultats d'étapes auxquels parvenait l'équipe technique commise à cette mission. La stratégie impactera la régulation des flux, les trajectoires structurées sur les créneaux porteurs, les réformes du cursus ainsi que la mise en œuvre de la Validation des Acquis des Apprenants (VAE). Revenant à la stratégie proprement dite, trois orientations stratégiques ont servi de trajectoire pour réaliser la vision de l'EFTP. Il s'agit de : (i) la restructuration de la couverture en offre éducative ; (ii) l'amélioration de la coordination des dispositifs de pilotage de l'EFTP en lien avec l'emploi et (iii) la promotion de la gouvernance partenariale de l'EFTP. Chaque orientation stratégique est déclinée en six (6) axes stratégiques qui constituent les solutions jugées pertinentes pour résoudre les problèmes identifiés. Comme toute stratégie, l'élaboration de la stratégie de l'EFTP nécessite l'estimation des scénarii susceptibles de se réaliser, puis l'adoption d'une règle de décision permettant le choix des actions à entreprendre en fonction des résultats escomptés par la mise en œuvre de différents scénarii. Ainsi, le développement des scénarii a dégagé une option tendancielle qui suppose que le sous-secteur de l'EFTP n'a jamais connu de réforme. Dans ce cas, les effectifs des apprenants au niveau du public et du privé évolueront à un rythme annuel moyen de 3,7% entre 2018 et 2030 en raison du groupe majoritaire de la population scolarisable constituée des jeunes de 16 à 23 ans. En matière d'investissement, le sous-secteur nécessitera 206 nouveaux lycées techniques, commerciaux et industriels de 250 places et 159 nouveaux lycées techniques agricoles de 300 places.
Il s'agit donc de la démarche par laquelle l'Etat parviendra à mettre en place un dispositif d'orientation, d'accompagnement et d'insertion professionnelle des jeunes, étant donné que la faiblesse constatée aujourd'hui, dans le mécanisme de régulation des flux et l'insuffisance de mesures incitatives à l'endroit des

apprenants ralentissent la promotion du sous-secteur de l'EFTP. La promotion des filières professionnelles spécifiquement scientifiques et techniques sera faite en vue d'assurer une adéquation entre la formation et le marché de l'emploi.
Le besoin en enseignants est estimé à une moyenne annuelle de 572 enseignants à recruter sur la période de 2018 à 2030 qui présentera un taux d'encadrement passant de 29 élèves par groupe pédagogique en 2015 ; à 26 en 2025 et 25 en 2030 conformément aux normes internationales de l'EFTP La formation professionnelle par apprentissage dans le cadre de l'éducation non formelle connaîtra un véritable développement en accord avec les besoins des secteurs productifs. Pour ce faire, le scénario prévoit 93137 nouveaux diplômés en CQM et 522692 en CQP entre 2019 et 2030. L'Etat devra consentir des efforts sur la part que reviendra au CQP à hauteur de 75% contre 25% pour le privé à l'horizon 2030. Le supérieur connaitra également dans la nouvelle stratégie, un développement de ses effectifs qui passeront pour 1000 habitants de 1220 étudiants en 2015 à 1273 en 2025 pour atteindre 1300 étudiants en 2030 avec une promotion des filières professionnelles spécifiquement scientifiques et techniques en vue d'assurer une adéquation entre la formation et le marché de l'emploi.

Les prochaines étapes seraient la tenue de la table ronde prévue pour le 29 juillet 2019 et la levée de fonds.

7 ème communication : les Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel.

Cette présentation est faite par Madame Anne FLOQUET, Coordonnatrice des Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel (IUEP/MESRS). Au cours de sa présentation, la communicatrice a fait constater qu'en termes de défis et enjeux du secteur de l'éducation et particulièrement celui de l'enseignement supérieur, l'incidence du chômage augmente avec le niveau d'éducation: 25% des 15-29 ans ayant un niveau d'études supérieures contre 6,1% pour ceux sortis du collège. Les formations universitaires sont confrontées à la structure de l'économie: 94% des jeunes de 25-36 ans travaillent dans le secteur informel et 75% sont en auto-emploi (INSAE 2013). Or, ces formations universitaires préparent peu les jeunes à cet auto-emploi. Madame FLOQUET ajoute que les formations universitaires prennent mal en compte des secteurs importants de l'économie et les techniciens font défaut.
Les secteurs de l'économie informelle sont alors peu innovants. Ils répliquent des technologies parfois obsolètes et des conditions de travail pénibles. Le matériel performant, quand il existe, est mal utilisé et mal entretenu. Les pratiques désuètes ont des effets environnementaux parfois néfastes. D'où la nécessité d'une réforme du système universitaire.
Concernant cette réforme, la présentatrice a annoncé qu'une grande réorientation vers l'enseignement technique et la formation professionnelle est lancée dans les niveaux d'enseignement secondaire et supérieur ; les Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel font un apport spécifique en

touchant des secteurs et métiers encore peu connus par le supérieur. Parmi les secteurs prioritaires de l'économie, des formations sont déjà prévues en :

- agriculture ;
- métiers du bois ;
- métiers de la fibre optique ;
- etc.

Madame la Coordonnatrice des IUEP/MESRS a également abordé le critère d'entrée à l'IUEP en indiquant que ceux qui peuvent accéder à l'IUEP sont les bacheliers et les titulaires des actuels DT et DEAT. Selon les métiers, des prérequis en matière de compétences pratiques et théoriques peuvent être exigés, à acquérir par des modules de formation à la carte et des stages en entreprises.

8ème communication : Politique Nationale Enseignante (PNE)

Cette communication a été présentée par Monsieur Christian ADEKOU, Assistant au STP-PDDSE. Suivant cet exposé, il apparaît que la politique enseignante dispose d'une vision, des fondements étayés par la Lettre de Politique Educative, la constitution et la loi d'orientation. La formulation de cette vision est : « Doter le secteur de l'éducation d'enseignant(e)s, de formateur(rice)s, d'encadreurs et d'éducateur(trice)s compétents, motivés, conscients de leur mission sociale afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Sectoriel de l'Education 2018-2030 et de ceux du développement durable y compris l'amélioration permanente de la qualité des acquis des apprentissages». L'objectif global du PNE est de doter le système éducatif du Bénin d'enseignant(e)s, de formateurs et d'encadreurs professionnels, motivés et mieux gérés, capables de contribuer efficacement au renforcement des acquis des apprentissages et à l'amélioration des performances du secteur. Les principes directeurs, quant à eux, concernent les compétences comme critères primordial de la qualification, la capacité des formateurs à se faire former tout au long de la vie. Le présentateur a ajouté que la PNE est constituée de 11 dimensions, de 24 options et de 67 priorités. Notons que les dimensions traitent des normes d'exercice de la fonction enseignante, de la formation initiale et continue, des conditions d'emploi et de travail de la structure et du parcours au sein de la carrière, toute chose qui milite en faveur de la professionnalisation de la fonction enseignante et de la motivation des enseignants. Ces points constituent certains des axes de cette politique enseignante.

III. CLOTURE DE LA REVUE

La cérémonie de clôture de la revue a été présidée par le Directeur de Cabinet (DC) de Mme la MESRS, entouré de son homologue du MESTFP et du Secrétaire Général du MESRS. Dans son allocution, Monsieur Bienvenu KOUDJO, a, au nom des trois Ministres en charge de l'éducation, félicité le présidium pour la bonne conduite des

travaux. Il a ensuite félicité tous les participants pour l'endurance, l'abnégation et la disponibilité dont ils ont fait montre tout au long des travaux qui ont permis d'aboutir à des résultats de qualité obtenus. Il a ensuite encouragé tous les acteurs à jouer chacun sa partition pour la mise en œuvre diligente et efficiente des recommandations formulées au terme de la revue. Il a également renouvelé la disponibilité et le soutien de tous les Ministres du secteur de l'éducation et celui du Gouvernement, à accompagner les différentes actions en vue de la recherche de solutions pour l'amélioration des performances du système éducatif béninois. C'est sur cette note d'engagement que Monsieur Bienvenu KOUDJO a mis un terme aux travaux de la revue sectorielle conjointe de l'éducation de l'année 2019.

Fait à Cotonou, le 17 octobre 2019

Le Secrétaire Technique Permanent
du Plan Décennal de Développement
du Secteur de l'Éducation par intérim,

Raoul Juste B. C. ATOHOUN

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique,

Eléonore YAYI LADEKAN

Le Chef de file des Partenaires Technique
Financiers,

Claudes KAMENGA

ANNEXE

1. Relevé des recommandations de la revue
2. Etat de mise en œuvre des recommandations de la revue de 2018
3. Termes de référence de la revue
4. Agenda
5. Liste des participants à la revue.

1- Observations et recommandations générales

A la suite des différentes présentations qui ont meublé les deux (02) jours de la revue, les participants ont formulé plusieurs recommandations récapitulées dans le tableau ci-dessous :

N°	Recommandations/suggestions	Echéances	Responsables	Structures impliquées
	A court terme			
1	Prévoir dans le protocole de la cérémonie d'ouverture des revues, le suivi par les Ministres d'au moins la communication sur le point de mise en œuvre des recommandations avant leur retrait.	Avril 2020	Le comité d'organisation de la revue	Cabinets des MCE
2	Prendre en compte les indicateurs du sous-secteur de l'alphabétisation dans la présentation des indicateurs du secteur.	Avril 2020	Le comité d'organisation de la revue	DAPLN et DPP du MESTFP
3	Mettre en place le comité de suivi de la mise en œuvre du PSE et le rendre attributaire du suivi de la mise en œuvre des recommandations des revues.	Décembre 2019	STP-PDDSE	Cabinets des MCE
4	Rendre sensibles les fonds FADeC aux alternatives éducatives	Décembre 2019	MEMP (DAF, DPP)	MEF (DGB)
5	Faire un plaidoyer en direction du gouvernement pour la prise des textes d'application de la loi (voir communication) et réaliser au besoin une étude sur la situation des enfants handicapés.	Décembre 2019	STP-PDDSE	Cabinet MEMP et MASM
6	Renforcer la sensibilisation en directions des élus locaux pour un meilleur fonctionnement des cantines scolaires (construction des magasins, des cuisines, réfectoires et forage)	Janvier 2020	MEMP (DAS)	MEMP (CSDS, DEP), PAM, UPS
7	Intégrer dans l'analyse des indicateurs à présenter au cours des revues ceux de l'ODD4 contenus dans le PC2D.	Avril 2020	MCE	MPD et MEF, CBO-EPT

N°	Recommandations/suggestions	Echéances	Responsables	Structures impliquées
8	Transmettre aux participants avant la revue, les différents documents techniques et après, l'aide-mémoire	Deux semaines avant et après la revue	Le comité d'organisation de la revue	
9	Intégrer dans l'agenda des prochaines revues, une communication sur le point de la mise en œuvre des PPM.	Pendant la préparation de la revue	Le comité d'organisation de la revue	MCE
A long terme				
10	Faire une étude de faisabilité sur la possibilité de mise en œuvre des textes qui régissent les établissements privés.	Revue 2021	STP-PDDSE	MCE (DEP, DESG, DEPES)

2- Etat des recommandations de la revue de 2018 présentées à la revue de 2019 : Mise en œuvre à poursuivre

N°	Recommandations de la revue 2018	Structures responsables	Actions/Activités préconisées	Etat de réalisation (Réalisée, Non réalisée, encours avec précision du niveau atteint)	Actions/activités Justifiant l'état de réalisation ou pas	Observations
1	Renforcer dans le budget des ministères en charge de l'éducation les crédits alloués à la production des données et informations statistiques.	DPP/MEMP	Redynamiser les mécanismes de collecte des données afin de rendre les statistiques fiables.	En cours au MEMP, 90%	Le budget alloué au MEMP à la production de données statistiques n'a pu être renforcé. Cependant, l'option indiquée au MEMP par le gouvernement lors des travaux de discussion sur les feuilles de route des ministères est de poursuivre et mettre en place très rapidement le SIGE qui doit permettre de redynamiser le mécanisme de production des données statistiques	
		DPP/MESTFP		Non réalisée	Néant	Non satisfaite à cause des restrictions budgétaires imposées par le MEF
		DPP/MESRS		en cours de réalisation	Le MESRS a un projet sur financement UNESCO : Projet d'appui au système statistique de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	En attente de la décision du MEMP pour la mise en œuvre de ce projet

N°	Recommandations de la revue 2018	Structures responsables	Actions/Activités préconisées	Etat de réalisation (Réalisée, Non réalisée, encours avec précision du niveau atteint)	Actions/activités Justifiant l'état de réalisation ou pas	Observations
					(PASS-ESRS) Le MESRS a mis en place la plateforme d'inscription des étudiants des EPES et la plateforme unifiée de gestion des inscriptions dans les universités publiques est en cours.	
2	Revoir à la hausse le budget de l'alphabétisation afin de répondre aux exigences de la nouvelle architecture.	Cabinet/ MESTFP	Organiser un atelier de réflexion sur le financement de l'alphabétisation au regard de la nouvelle architecture éducative.	Non réalisée	Un effort est fait à l'interne au cours des débats budgétaires pour augmenter le budget du sous-secteur alphabétisation de 150 millions FCFA	
3	Former les gestionnaires de crédits et des cadres de la chaine des dépenses sur le code des marchés publics et ses décrets d'application afin d'obtenir de meilleurs taux de consommation.	DAF et DPP des MCE	Programmer au PTA des ministères en charge de l'éducation la formation des cadres intervenant dans la chaine de passation des marchés publics et des dépenses publiques.	En cours au MESRS	Au MESRS, cette activité a été exécutée en 2018 à travers un atelier à Lokossa l'activité est inscrite au PTA 2019. Des dispositions sont en cours pour sa mise en œuvre	
				Non réalisée	L'activité « **Accompagner les gestionnaires de crédit et former les gestionnaires comptables des lycées et collèges** » a été initiée à cet effet. Cependant elle n'est pas encore exécutée	

N°	Recommandations de la revue 2018	Structures responsables	Actions/Activités préconisées	Etat de réalisation (Réalisée, Non réalisée, encours avec précision du niveau atteint)	Actions/activités Justifiant l'état de réalisation ou pas	Observations
4	Revoir les stratégies de promotion / orientation d'éducation des filles dans les filières scientifiques et techniques.	MEMP, MESTFP et STP-PDDSE	Renforcer les mesures en faveur de la scolarisation des filles.	En cours	Poursuite des mesures anciennes qui concernent la prise en charge entière des frais de scolarité des filles dans le 1er cycle de l'ESG et du 1/3 dans les filières techniques dans l'ET Un état des lieux sur la situation de la scolarisation des filles au Bénin a été fait dans le cadre de la participation du Bénin au sommet de N'djamena en juin passé sur la thématique	
5	Mettre en place le dispositif national d'évaluation des acquis des apprentissages.	MEMP et MESTFP	Identifier et créer une structure responsable de l'attribution d'évaluation des acquis scolaires.	en cours au MEMP	L'arrêté n°027/MEMP/DC/SGM/CTJ/DAF/INFRE/SG/SP010SGG19 du 18/06/2019 a été pris pour créer à l'INFRE un service permanent d'évaluation des acquis des apprenants. D'un autre côté, le Comité national PASEC est mis en place et la Collecte de donnée a été faite dans les écoles et les différentes étapes en vue de l'analyse et la rédaction du rapport d'évaluation sont en cours	

N°	Recommandations de la revue 2018	Structures responsables	Actions/Activités préconisées	Etat de réalisation (Réalisée, Non réalisée, encours avec précision du niveau atteint)	Actions/activités Justifiant l'état de réalisation ou pas	Observations
6	Nouer des contrats de performance avec les chefs d'établissement public et privé et les évaluer à terme.	MCE, ANCB, STP-PDDSE	- Organiser un atelier de réflexion pour définir le cadre du contrat de performance ; - Instruire les chefs des établissements pour élaborer les contrats de performance ; - mettre en place au niveau déconcentré un dispositif de suivi de la mise en œuvre desdits contrats ; - redynamiser la relation parent/école pour un meilleur suivi scolaire des enfants.	Partiellement Réalisée	- **MEMP :** Actualisation de l'arrêté fixant les modalités de transfert de ressources aux régions pédagogiques dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de performance avec les Chefs des régions pédagogiques - **MESTFP :** Remise de contrat de performance (lettre de mission) aux chefs d'établissement par les Directeurs départementaux et aux gestionnaires de résultats par Monsieur le Ministre. - Formation des chefs d'établissement du public à l'implémentation du guide de vie scolaire. - **MESRS :** Les lettres de missions sont données aux recteurs et les universités produisent les rapports de performance Une nouvelle organisation des universités est en cours	

N°	Recommandations de la revue 2018	Structures responsables	Actions/Activités préconisées	Etat de réalisation (Réalisée, Non réalisée, encours avec précision du niveau atteint)	Actions/activités Justifiant l'état de réalisation ou pas	Observations
7	Tenir compte des données climatiques des milieux défavorisés pour identifier l'appui à leur apporter (régionaliser du calendrier scolaire)	DPP/MEMP, ANCB	Organiser des séances de réflexion sur les spécificités des zones à climat instable pour la scolarisation des élèves en vue de prendre des décisions discriminatoires appropriées	Non Réalisé	La régionalisation du calendrier scolaire fera appel à la révision de plusieurs textes de loi et dispositions administratives dans notre pays. Le PSE n'a pas non plus pris en compte une telle chose. Cela paraît donc très peu réaliste. Cependant des mesures d'atténuation sont prises au démarrage de chaque rentrée scolaire pour pallier aux aléas climatiques dans les écoles des zones à climat instable	
8	Mettre en place un dispositif dynamique de suivi des interventions des PTF, des ONG et mairies sur le terrain afin d'éviter des doublons au niveau des bénéficiaires.	PTF et MCE	Organiser des séances de réflexion entre les autorités des ministères en charge de l'éducation et le groupe des PTF pour mieux planifier les interventions	Réalisé	Le groupe Technique Education des PTF est un cadre où se discute l'harmonisation de leurs interventions Le Groupe Local Education (GLE) est mis en place pour discuter desdites questions	

3- Termes de référence de la revue 2019

a. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation des performances du secteur de l'éducation, il est prévu chaque année, l'organisation de deux revues conjointes sectorielles regroupant l'ensemble des acteurs du secteur. L'organisation desdites revues a débuté en 2004 dans le cadre du processus d'élaboration du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education 2006-2015 et constitue depuis lors, une partie intégrante du système national de planification et de budgétisation du secteur. Les revues sectorielles permettent d'examiner les performances du secteur et constituent pour l'ensemble des acteurs qui y sont conviés, un cadre idéal de discussion et d'échanges sur la mise en œuvre des politiques éducatives et des programmes de dépenses.

Les rubriques classiques qui font le menu de ces revues (point de mise en œuvre des recommandations des revues antérieures, analyse des ressources allouées au secteur et leur répartition intra sectorielle, analyse de l'évolution des indicateurs, etc.) ont montré leurs limites. Les principaux acteurs ont plusieurs fois recommandé, au cours des revues passées, qu'il soit donné un contenu amélioré aux revues sectorielles qui se tiendront désormais en session unique. Cette revue unique annuelle de l'année 2019 constituera ainsi la première occasion d'expérimentation des innovations introduites.
Au nombre d'innovations phares attendues figure en bonne place la tenue dans les chefs-lieux de département, des revues décentralisées dont les résultats alimenteront la revue conjointe sectorielle annuelle.

Prévue pour se tenir dans la période de Mai-juin, la session unique et expérimentale de la revue conjointe sectorielle réformée de l'année 2019 se tiendra dans le contexte actuel où le secteur de l'éducation s'emploie à procéder à la vulgarisation en vue de la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Education 2018-2030 avec toute une série de réformes/actions au niveau du secteur. Au nombre de celles-ci nous pouvons citer entre autres : i) le diagnostic du cadre national de certifications ; ii) l'élaboration du document de la stratégie de l'ETFP ; iii) la réalisation des actions préalables à la mise en vigueur du nouveau programme du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) venant en appui à la mise en œuvre du PSE post 2015 ;; iv) le développement de la Politique Nationale Enseignante, vi) la validation des outils pour l'expérimentation de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Cette grande rencontre sera également l'occasion de rendre compte plus largement aux acteurs, de l'état de mise en œuvre des actions programmées dans le secteur et surtout d'évaluer les progrès réalisés en 2018 en mettant en exergue les points forts et les points faibles du secteur.

Les présents TDR définissent les modalités de préparation et de la tenue de la revue sectorielle conjointe annuelle de l'éducation.

b. Objectifs

Objectif général

Offrir au Gouvernement, aux partenaires sociaux (syndicats, parents, ONG etc.), aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et autres acteurs du secteur, un cadre de dialogue et de concertation sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions entreprises dans le secteur de l'éducation aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé.

Objectifs spécifiques

préparer et valider les documents techniques classiques de la revue : (i) point de la mise en œuvre des recommandations des revues de 2018 ; (ii) évolution des ressources allouées au secteur (CDMT consolidé) et leur répartition intra-sectorielle ; (iii) notes de performance exercice 2018 des ministères en charge de l'éducation (MEMP, MESTFP et MESRS) ; (iv) évolution des indicateurs du secteur ;

- préparer et tenir des revues déconcentrées/décentralisées (2D) dans les départements ;
- présenter les résultats des revues 2D à la revue conjointe sectorielle de l'éducation ;
- présenter les travaux des différentes réformes en cours dans le secteur en lien avec le PSE 2018-2030 (Le réforme des cantines scolaires, la situation de l'inclusion dans le nouveau contexte de l'éducation, la politique nationale enseignante, stratégie de l'EFTP, Sème city ; cantines scolaires, IUEP)
- rédiger conjointement avec les PTF, l'aide-mémoire de la revue sectorielle annuelle ;

Résultats attendus

- les documents techniques classiques de la revue sont préparés et validés ;
- les revues déconcentrées/décentralisées (2D) départementales sont préparées et tenues ;
- les résultats des revues 2D sont présentées à la revue conjointe sectorielle de l'éducation ;
- les travaux des différentes réformes en cours dans le secteur en lien avec le PSE 2018-2030 sont appropriés par les participants à la revue
- l'aide-mémoire de la revue sectorielle annuelle est conjointement rédigé avec les PTF.

c. Méthodologie

Les activités inhérentes à l'organisation de la session unique de la revue mai 2019 se feront en deux (02) étapes :

✓ Phase préparatoire

La montée des résultats des revues décentralisées qui seront tenues à l'intérieur du pays. En effet, en prélude à la tenue de la session unique de revue sectorielle conjointe de l'éducation, les échanges menés ont abouti entre autres, à l'organisation des revues décentralisées/déconcentrées (2D) dans les chefs-lieux des départements du pays. Ces revues 2D offrent l'opportunité de recueillir à la base, les spécificités en termes d'accès, d'équité, de la qualité, de la rétention voire de la gouvernance de l'éducation dans ces départements. Les informations recueillies à l'occasion de ces rencontres alimenteront avec les rubriques classiques ci-dessus citées, la revue sectorielle conjointe où tous les acteurs conviés dont les Ministres en charge de l'éducation prendront connaissance des réalités à la base et échangeront pour trouver les solutions idoines susceptibles de remédier aux problèmes soulevés. Pour le compte de cette année 2019, ce sont 03 revues 2D qui seront organisées à dans les départements du Borgou, de l'Alibori et du Zou. Elles regrouperont les acteurs des structures décentralisées et déconcentrées des différentes communes des départements ciblées.

La revue sera basée sur un certain nombre de documents techniques qui devront être préalablement élaborés et mis à la disposition du STP-PDDSE. Il s'agit des documents classiques suivants :

i) le rapport de mise en œuvre des recommandations de la revue de 2018 ;

ii) le document analytique des ressources allouées au secteur (CDMT consolidé) et leur répartition intra-sectorielle. Le document sera produit par les Chefs de Service en charge du budget des ministères sous-sectoriels de l'éducation et sous la coordination du C/SB du MEMP pour la consolidation ;

iii) les notes de performance exercice 2018, des ministères en charge de l'éducation. Elles seront produites par les Chefs de la Cellule de Suivi-Evaluation/Capitalisation des Projets et Programmes (C/CSECPP) des ministères sous-sectoriels de l'éducation et sous la coordination du C/CSECPP du MEMP pour la consolidation ;

iv) le document d'analyse de l'évolution des indicateurs du secteur. Il sera produit par les Chefs de Service de la Gestion des Statistiques et de l'Information (SGSI) des ministères sous-sectoriels de l'éducation et sous la coordination du C/SGSI du MEMP pour la consolidation ;

v) les résultats des travaux des réformes en cours dans le secteur seront présentés par les équipes ou structures responsabilisées à cet effet ;

vi) le rapport consolidé des revues 2D par le STP-PDDSE;

Toutes ces productions se feront suivant un canevas unanimement retenu au cours des réunions de préparatoire à la tenue de cette revue réformée.

✓ Phase d'harmonisation des productions intellectuelles

Afin de donner une assurance qualité aux documents à présenter à la revue, il sera organisé un atelier d'harmonisation des productions intellectuelles. Cet atelier réunira

un groupe restreint de cadres clés intervenant dans la préparation de la revue et sous la coordination du Secrétariat Technique Permanent du PDDSE. Ledit groupe est composé de : DPP (3), DAPP (3), C/CSECPP (3), C/SGSI (3), C/SB (3), STP-PDDSE (12), DAF (03) et PTF (05).

✓ **Phase de la tenue de la revue**

Cette phase présente la liste prévisionnelle des participants à la revue ainsi que la date et le lieu probable de sa tenue.

d. Participants

- Assemblée Nationale (Président de la commission de l'éducation) ;
- Présidence de la République (Conseiller Technique à l'Education du PR) ;
- Conseil National de l'Education (Président) ;
- Secrétaire Technique Permanent du PDDSE et ses collaborateurs ;
- Le Coordonnateur de l'Unité d'Appui Technique et de Suivi du FCB-PME et ses collaborateurs ;
- CI-CNE (le Secrétaire Permanent et deux membres) ;
- Les cadres du MEMP, MESTFP, MESRS, MEF (DGB, CSPEF), MPD (DGPD, OCS et INSAE),
- MDGL (dont CONAFIL et DGDGL), MTFP, MASM, MJTC, MCD, MS ;
- Le Secrétariat permanent de l'Association Nationale des Communes du Bénin (membres du bureau) ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers (USAID, Corps de la Paix, Coopération Suisse, Banque Mondiale, Pays-Bas, AFD, Union Européenne, Coopération Suisse, Coopération Allemande (GIZ), Coopération Belge, UNICEF, PAM, Antenne UNESCO-Bénin) ;
- *les ONG : Plan-Bénin, Aide et Action, AFVP,* CRS, CEFAG, BorneFonden, CAEB, FAWE, World-Education, CARE-Bénin, Helvetas, Swisscontact, Handicap-International, COMED/WANAD, Réseau des Journalistes spécialisés en éducation, Coalition Béninoise des ONG pour l'Education Pour Tous ; FENAPEB.
- Les partenaires sociaux : Représentants des Syndicats, des parents d'élèves, de la CCIB, du CNP, de la CIMB et de la Chambre d'Agriculture.

e. Période et lieu de la revue

La revue se tiendra les 23 et 24 juillet 2019. Les travaux se dérouleront dans la salle des fêtes de la Tour Administrative à Cotonou.

4- Agenda du déroulement de la revue

Horaires	Activités	Responsables
Mardi 23 juillet 2019		
08h30-09h00	Arrivée et installation des participants	STP-PDDSE
09h00-09h15	Arrivée et installation des Ministres en charge de l'Education et du chef de file des PTF	STP-PDDSE
09h15-09h45	*Ouverture officielle*	
	Mots de bienvenue du STP-PDDSE	STP-PDDSE
	Discours du chef de file des PTF	Rep. Résident de l'UNICEF
	Discours d'ouverture du Ministre	Mme la MESRS
10h00-10h15	Installation du présidium de la revue	STP-PDDSE
10h15-10h30	**Pause-café**	**DPP/MESRS**
10h30-11h30	Point de la mise en œuvre des recommandations de la revue de 2018	C/CSE des ministères en charge de l'éducation
	Débats	Présidium
11h30-12h30	Communication sur la synthèse des documents techniques de la revue : - Analyse du CDMT - Point d'exécution physique et financière - Analyse des performances : les indicateurs	STP-PDDSE, C/CSECPP, C/SGSI et C/SBC
	Débats	Présidium
12h30-13h30	Communication sur le point des revues départementales	STP-PDDSE
	Débats	Présidium
13h30-15h00	**Déjeuner**	**DPP/MESRS**
15h00-16h30	Communication sur l'alimentation scolaire	DAS/MEMP
	Communication sur l'éducation inclusive	Coord. CBO/EPT
	Débats	Présidium
16h30-17h30	**Pause-café**	**DPP/MESRS**
Mercredi 24 juillet 2019		
08h30-10h30	Communication sur les réformes de l'ETFP	CT-réforme/MESTFP
	Débats	Présidium
	Communication sur l'Institut Universitaire de l'Enseignement Professionnel (IUEP)	Coord. UIEP/MESRS
	Débats	Présidium
10h30-11h00	**Pause-café**	**DPP/MESRS**
11h00-11h45	Communication sur le projet Sèmè-City suivie de débat	Coord. Sèmè-City
11h45-12h30	Présentation de la Politique Enseignante : les options de politique	Assist./STP-PDDSE
12h30-12h45	Point des principales recommandations de la revue	Présidium
12h45-13h15	Discours de clôture de la revue	Mme la MESRS
13h15-14h00	**Déjeuner et fin de la revue**	**DPP/MESRS**

5- Liste des participants